



**RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES MASKOUTAINS**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12-364 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 03-128 RELATIF AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**
(Périmètre d'urbanisation (exclusion) et corridor relatif au bruit routier
– Sainte-Hélène-de-Bagot)

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, le 14 mai 2003, le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains désire modifier son Schéma d'aménagement révisé afin d'inclure au périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, comme aire d'affectation urbaine de type « Pôle villageois U6 », une partie du lot 1 956 561 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 6 hectares, et ce, suite à une décision d'exclusion de la zone agricole par la Commission de protection du territoire agricole datée du 31 mai 2012 (CPTAQ dossier numéro 401151) puis mettre à jour les contraintes à l'occupation du sol en raison du bruit routier à la hauteur de la sortie 152 de l'autoroute 20 à Sainte-Hélène-de-Bagot;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné avec dispense de lecture le 12 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est décrété par règlement de ce conseil ce qui suit:

1. Le tableau 3-22 de l'article 3.5.2.4 du Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé est modifié par :

a) Le remplacement de la sixième ligne intitulée « 20 - De la sortie 147 à Saint-Liboire à la sortie 152 à Sainte-Hélène-de-Bagot » comme suit :

Route	Localisation	DJMA ¹	DJMA ²	Camion (%)	Grande affectation du territoire
(...)					
20	De la sortie 147 à Saint-Liboire à la sortie 152 à Sainte-Hélène-de-Bagot	35 000 *	42 000 *	28 *	Agricole, commerciale et pôle villageois

b) L'ajout, au bas du tableau, d'une troisième source, après la source intitulée « Carte des grandes affectations du territoire : MRC des Maskoutains, 2003. » comme suit :

« * Source : Ministère des Transports du Québec, 2010. »

2. Le tableau 3-23 de l'article 3.5.2.4 du Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé est modifié par :

a) L'insertion, après la première ligne intitulée « 20 - De la route 130 à la sortie 133 » de la ligne « 20 - De la sortie 147 à Saint-Liboire à la sortie 152 à Sainte-Hélène-de-Bagot », comme suit :



**RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES MASKOUTAINS**

Route	Secteurs sensibles au bruit routier à développer	Vocation prévue du territoire	DJME	Camion (%)	Position de l'isophone (mètres)
(...)					
20	De la sortie 147 à Saint-Liboire à la sortie 152 à Sainte-Hélène-de-Bagot	<i>Dominante : agricole Complémentaire : entre autres commerciale</i>	42 000 *	28 *	496 *

b) L'ajout, au bas du tableau, d'une troisième source après la source intitulée « Carte des grandes affectations du territoire : MRC des Maskoutains, 2003. » comme suit :

« * Source : Ministère des Transports du Québec, 2010. ».

3. Le tableau 4-2 de l'article 4.1.2 du règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé est modifié par le remplacement des lignes « B-6 », « F-1 », « Annexe G » et « Annexe H » comme suit :

Numéro	Titre	Échelle	Date de conception
<i>B-6</i>	Périmètre d'urbanisation – Sainte-Hélène-de-Bagot	1 : 10 000	Novembre 2012
<i>F-1</i>	Les contraintes	1 : 50 000	Novembre 2012
Annexe G	Les périmètres de protection rapprochés	1 : 50 000	Novembre 2012
Annexe H	Les grandes affectations du territoire de la MRC des Maskoutains	1 : 50 000	Novembre 2012

4. La carte B-6 de l'Annexe B du Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé est remplacée par celle datée de novembre 2012, jointe au présent règlement sous l'Annexe 1 pour en faire partie intégrante, et ce, dans le but de revoir la délimitation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot selon l'exclusion accordée par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ, dossier numéro 401151).
5. La carte de l'Annexe F-1 du Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé est remplacée par celle datée de novembre 2012, jointe au présent règlement sous l'Annexe 2 pour en faire partie intégrante, et ce, dans le but de revoir la délimitation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot selon l'exclusion accordée par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ, dossier numéro 401151).
6. La carte de l'Annexe G du Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé est remplacée par celle datée de novembre 2012, jointe au présent règlement sous l'Annexe 3 pour en faire partie intégrante, et ce, dans le but de revoir la délimitation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot selon l'exclusion accordée par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ, dossier numéro 401151).



**RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES MASKOUTAINS**

7. La carte de l'Annexe H du Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé est remplacée par celle datée de novembre 2012 jointe au présent règlement sous l'Annexe 4 pour en faire partie intégrante, et ce, dans le but de :
- 1) Revoir la délimitation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot selon l'exclusion accordée par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ, dossier numéro 401151);
 - 2) Identifier le secteur exclu de la zone agricole de Sainte-Hélène-de-Bagot comme une aire d'affectation urbaine de type « Pôle villageois U6 » selon les dispositions prévues à l'article 3.3.1.6 et au tableau 3-6 du Schéma d'aménagement révisé, de même que selon les tableaux 3-22 et 3-23 modifiés par le présent règlement.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Saint-Hyacinthe, ce 16^e jour du mois de janvier 2013.

Signé à Saint-Hyacinthe, le 16^e jour du mois de janvier 2013.


Francine Morin, préfet


Gabriel Michaud, directeur général
et secrétaire-trésorier

Avis de motion:	12 décembre 2012
Adoption du projet de règlement:	12 décembre 2012 (résolution 12-12-340)
Adoption du DNM :	12 décembre 2012
Adoption du règlement :	16 janvier 2013 (résolution 13-01-11)
Approbation du MAMROT :	
Affichage de l'avis :	
Entrée en vigueur :	<i>refusé</i>



**RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES MASKOUTAINS**

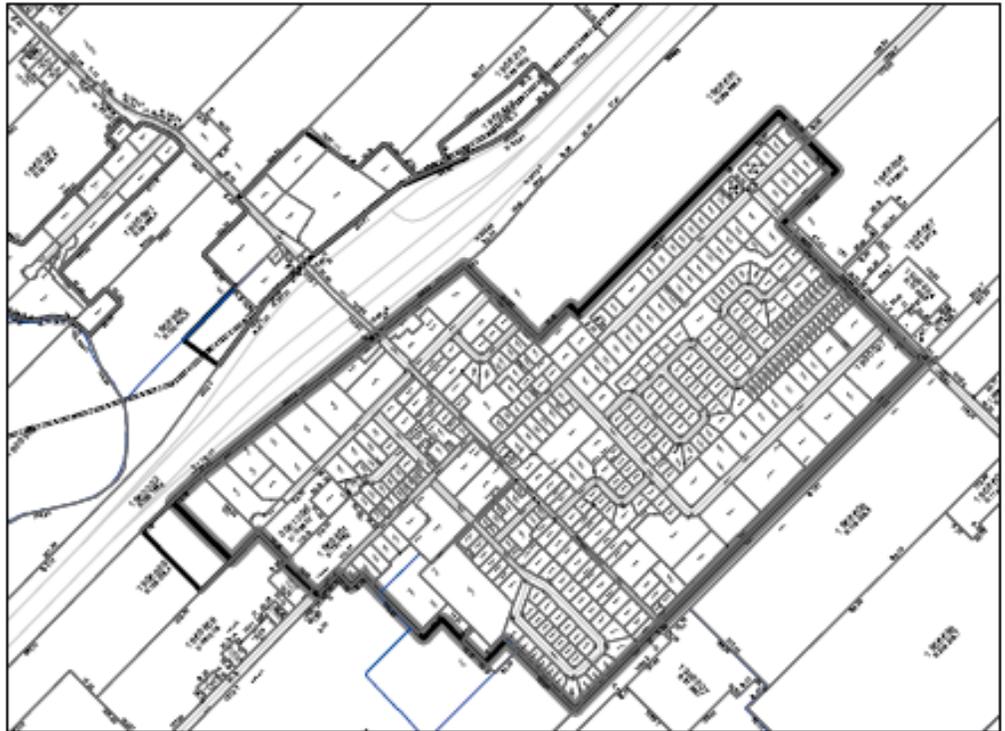
ANNEXE 1

Périmètre d'urbanisation - Sainte-Hélène-de-Bagot

Annexe B-6

(Article 4)

Annexe B6 - Actuelle



Annexe B6 - Proposée (réf 12-364)



Conception: Rival Campeau, urbaniste
Réalisation: Jean-François Rivest, géomaticien
Vérification: Rival Campeau, urbaniste
Date: Novembre 2012 - Mod. 12-364

Sainte-Hélène-de-Bagot



**RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES MASKOUTAINS**

ANNEXE 2

Les contraintes

Annexe F-1

(Article 5)



RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

Annexe 2

Annexe F-1 - Actuelle



Annexe F-1 - Proposée (réf 12-364)



Conception: Réal Campeau, urbaniste
Révisé par: Jean-François Rivest, géomaticien
Vérification: Réal Campeau, urbaniste
Date: Novembre 2012 - Mod. 12-364

Sainte-Hélène-de-Bagot



**RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES MASKOUTAINS**

ANNEXE 3

Les périmètres de protection rapprochés

Annexe G

(Article 6)

Annexe G - Actuelle



Annexe G - Proposée (ref. 12-364)



Conception: Réal Campeau, urbaniste
Réalisation: Jean-François Rivest, géomaticien
Vérification: Réal Campeau, urbaniste
Date: Novembre 2012 - Mod. 12-364

Sainte-Hélène-de-Bagot



**RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES MASKOUTAINS**

ANNEXE 4

**Les grandes affectations du territoire
de la MRC des Maskoutains**

Annexe H

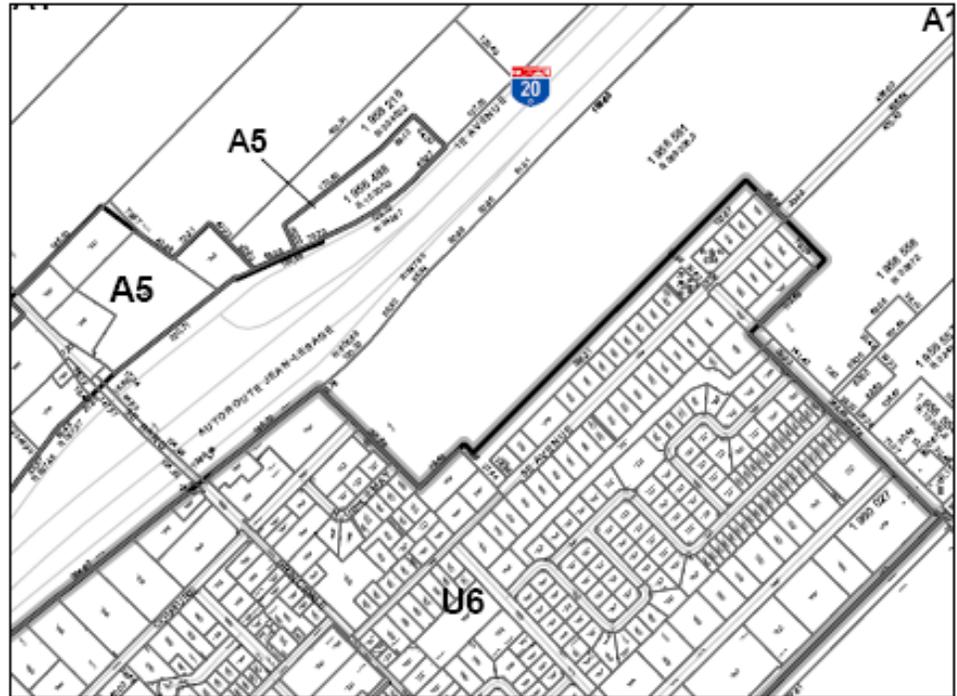
(Article 7)



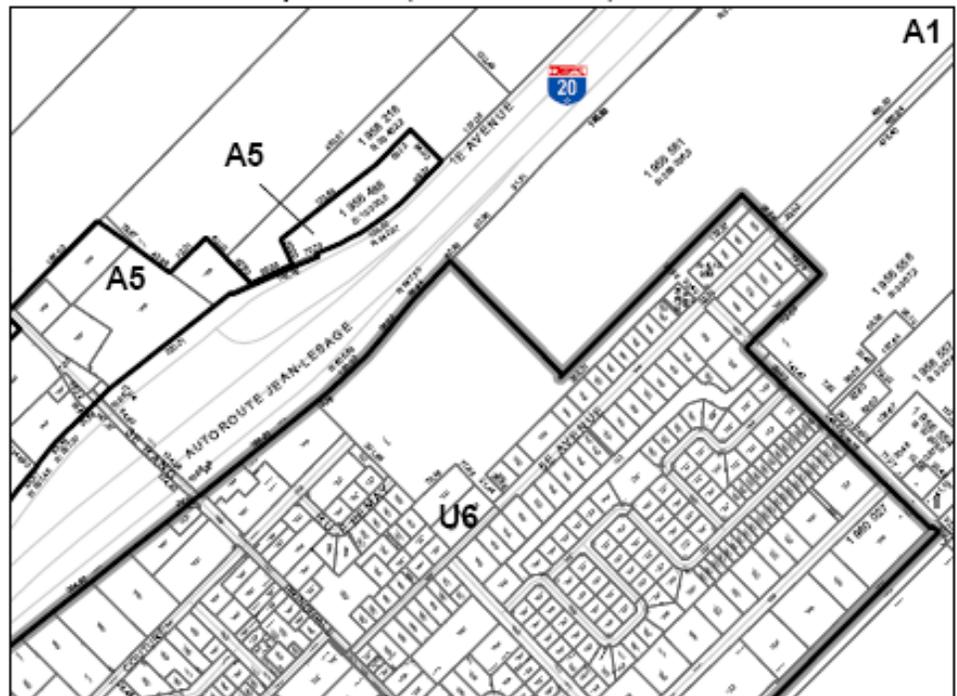
RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

Annexe 4

Annexe H - Actuelle



Annexe H - Proposée (réf. 12-364)



Conception: Rikil Campeau, urbaniste
Réalisation: Jean-François Rivest, géomaticien
Vérification: Rikil Campeau, urbaniste
Date: Novembre 2012 - Mod. 12-364

Sainte-Hélène-de-Bagot